

Les migrations dans l'Union Européenne



DÉFINITIONS

Migrant·e : personne qui quitte son lieu de résidence habituelle, que ce soit à l'intérieur d'un pays ou au-delà d'une frontière internationale, temporairement ou définitivement.

Étranger·e : toute personne qui n'a pas la nationalité de l'État dans lequel elle réside.

Réfugié·e : personne obligée de fuir son pays et de chercher refuge dans un autre pays, et qui ne peut pas retourner dans son pays parce qu'elle a peur d'être persécutée. Il s'agit d'un statut légal spécifique.

Demandeur·euse d'asile : personne qui cherche à obtenir une protection internationale, mais dont la demande de statut de réfugié ou d'une autre protection n'a pas encore été examinée.

Personne migrante en situation irrégulière : personne qui traverse une frontière internationale et qui n'est pas légalement autorisée à entrer ou à séjourner dans un État.

CHIFFRES CLÉS

3,5%

Les migrant·es internationaux·ales représentent environ 3,5 % de la population mondiale, soit 108,4 millions de personnes déplacées de force en 2022.

48%

48% des migrant·es à l'échelle mondiale sont des femmes.

72%

72 % des réfugié·es vivent dans un pays voisin de leur pays d'origine.

11,6%

En Europe, les personnes migrantes représentent 11,6 % de la population

10%

En 2022, 7 millions d'immigré·es vivaient en France, soit environ 10% de la population.

PROBLÉMATIQUES



Au sein de l'Union européenne, les États ont une **politique commune en matière de migration** : les institutions européennes ont créé un ensemble de règles concernant les migrations que chaque État doit respecter. **Cette politique est de plus en plus restrictive à l'encontre des personnes exilées.**



Malgré la création de standards européens concernant les conditions d'accueil des demandeur·euses d'asile dans les différents pays de l'Union Européenne, **la qualité des conditions d'hébergement est souvent loin d'être à la hauteur, et varie grandement en fonction de l'État membre.**



La procédure de demande d'asile, qui vise à recevoir une protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire), **est souvent longue et difficile, et peut affecter grandement la santé mentale des personnes exilées**, en particulier pour les plus vulnérables.



Les femmes, les personnes LGBTQIA+, les jeunes et mineur·es, et les personnes porteuses de maladies physiques ou mentales, sont particulièrement à risque de subir des violences, sur le parcours migratoire comme dans leur pays de destination.

RESSOURCES



Pour retrouver plus d'informations sur la procédure de demande d'asile, rendez-vous sur le site de l'Ofpra :
<https://www.ofpra.gouv.fr/je-demande-lasile>



La Cimade propose de nombreuses publications autour de l'exil et des migrations, en France comme en Europe :
<https://www.lacimade.org/publication/>



Le Gisti produit également des informations sur le droit des étrangers en France, et des publications critiques sur les dernières réformes du système migratoire :
<https://www.gisti.org/spip.php?page=sommaire>

Nos formations pour aller plus loin :

- Violences spécifiques dans un contexte migratoire
- Vulnérabilités et procédure de demande d'asile
- La santé sexuelle et reproductive des femmes étrangères